

CALENDRIER VACCINAL

Dès le premier mois

• **BCG (contre la tuberculose)** : il n'est plus obligatoire mais fortement recommandé pour les enfants exposés au bacille de Koch (parlez-en avec votre médecin ou votre pharmacien).

À partir de 2 mois

- **Diphthérie-tétanos-poliomyélite (DTP) et coqueluche** : obligatoire.
- **Hépatite B** : recommandé, peut être administré en même temps que le DTP.
- **Pneumocoque** : recommandé.

À partir de 12 mois

- **Rougeole-oreillons-rubéole (ROR)** : recommandé mais pas obligatoire (2^e injection avant 24 mois). Vaccination de rattrapage possible jusqu'à 14 ans.

De 16 à 18 mois

- **DTP et coqueluche** : premier rappel.

À 6 ans

- **DTP** : second rappel.

De 11 à 13 ans

- **DTP** : troisième rappel.
- **Coqueluche** : deuxième rappel.
- **Hépatite B** : rattrapage pour les non vaccinés.
- **Épreuve tuberculique** (si BCG administré).

À partir de 14 ans

- **Papillomavirus** (prévention du cancer du col de l'utérus) : recommandé pour toutes les filles de 14 ans, et entre 15 et 23 ans, avant la première année d'activité sexuelle.

De 16 à 18 ans

- **DTP** : quatrième rappel.
- **Rubéole** : pour les jeunes filles non vaccinées.

À partir de 18 ans

- **Tétanos-polio** : rappel tous les dix ans.
- **Rubéole** : pour les jeunes femmes non vaccinées en âge de procréer.
- **Hépatite B** : pour les personnes appartenant à un groupe à risque.
- **Coqueluche** : rappel pour les personnes en contact avec des nouveau-nés non vaccinés.

Seniors (65 ans et plus)

- **Grippe** : tous les ans.

Avec la Mutualité Française, la santé avance!

Premier mouvement social du pays, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France qui protègent plus de 38 millions de personnes. Depuis toujours, elle se bat pour élever le niveau de protection sociale et améliorer la santé de la population.

Des mutuelles solidaires

Les mutuelles sont des sociétés de personnes (et non de capitaux) à but non lucratif, dont les adhérents élisent les responsables.

Au sein de la Mutualité Française, elles défendent le droit d'accès aux soins de qualité pour tous et ne pratiquent ni sélection ni discrimination. Prévention, accompagnement tout au long de la vie, orientation vers des soins de qualité...

Face aux aléas de la vie, les mutuelles se mobilisent pour répondre aux besoins de santé de leurs adhérents et de leur famille.

Écoute, Qualité, Innovation, Solidarité : 2 000 services de soins et d'accompagnement mutualistes s'engagent pour votre santé

Acteurs essentiels dans le domaine de la santé, les mutuelles de la Mutualité Française assurent à leurs adhérents des prestations de qualité, au meilleur coût. Elles gèrent 2 000 services de soins et d'accompagnement, répartis dans toute la France. Forte du premier réseau sanitaire et social du pays, qui rassemble cliniques, centres de santé, centres dentaires, centres d'optique, centres d'audition, pharmacies, établissements pour personnes âgées et handicapées, crèches... la Mutualité Française possède toute la légitimité et l'indépendance nécessaires à la diffusion de conseils santé.

Retrouvez les conseils santé de la Mutualité Française sur : www.mutualite.fr



Mutualité Française, la santé en toute confiance

Mieux maîtriser la vaccination



La vaccination permet de réduire la fréquence et la gravité de nombreuses maladies infectieuses d'origine bactérienne ou virale. La vaccination constitue pour ces affections le moyen thérapeutique le plus efficace à titre individuel et collectif.

Les intérêts de la vaccination

Pour l'individu

La vaccination permet de se protéger individuellement de maladies graves et handicapantes, comme la poliomyélite ou le tétanos.

Pour la société

Chez les sujets vaccinés, l'agent infectieux (virus ou bactérie) ne se développe pas. Non seulement ils ne sont pas malades, mais ils ne sont pas une source de contagion pour leur entourage et s'opposent au développement d'une épidémie.

Comment ça marche ?

La vaccination est un **traitement préventif qui a pour objectif d'accroître les défenses naturelles de l'organisme** en préparant le système immunitaire à combattre l'agent infectieux. Le vaccin inoculé à un sujet sain est un produit viral ou bactérien capable de stimuler les défenses immunitaires de ce sujet, sans lui faire courir le risque d'une infection.

L'importance des rappels

Les vaccins ne garantissent **pas une protection définitive**. Par exemple, l'immunité contre le tétanos dure dix ans. Des rappels sont nécessaires et leur périodicité, variable, doit être respectée (**voir le calendrier vaccinal au dos**).

Des cas à part

L'hépatite B

Si elle ne peut être écartée, la responsabilité de la vaccination contre l'hépatite B dans la révélation d'une sclérose en plaques n'a pas pour autant été prouvée. La vaccination est justifiée chez les enfants (aucun accident observé dans cette population) et les populations à risque (soignants, toxicomanes, proches parents d'un sujet porteur du virus, sujets ayant de multiples partenaires sexuels).

La grippe

Extrêmement contagieuse, la grippe provoque des courbatures et une fatigue intense. C'est une affection bénigne chez les sujets sains et jeunes, mais qui **peut être grave chez des personnes âgées ou fragilisées** : selon les années, elle constitue la première ou la deuxième cause de mortalité par maladie infectieuse en France. Comme le virus responsable de la grippe mute très rapidement, ces sujets à risque doivent renouveler la vaccination chaque année.

Les vaccins du voyageur

Consultez votre médecin deux à trois mois avant un voyage, notamment dans les pays en voie de développement.

En effet, pour certaines maladies graves qui n'existent plus en France, une vaccination est obligatoire : c'est le cas de la fièvre jaune.

Le sérum antitétanique

Après une blessure ou une morsure, si vous n'êtes pas vacciné contre le tétanos, un médecin peut vous injecter un sérum antitétanique dans les six heures. Il ne s'agit pas d'un vaccin, car il n'apprend pas à votre organisme à se défendre contre l'agent infectieux. C'est pourquoi la protection est de courte durée.

La tuberculose : le BCG

La vaccination des enfants **n'est plus obligatoire en France**, mais elle reste **fortement recommandée pour certaines populations à risque** (par exemple pour les habitants des régions Île-de-France et Guyane). Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant.